

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **22 juin 2022**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**
Nombre de pouvoirs : **7**

Le vingt-neuf juin deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Gilles BARBE ; M. Tony CORNELISSEN à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à Mme Nicole BERTHON ; Mme Martine PANNETIER à Mme Sandra DELIBIT ; Mme Céline PARRAIN à Mme Sophie RIBEIRO ; M. Philippe PELAT à M. Michel PESTEIL et Mme Tessa SAUBESTY à M. Jean-Pierre GUITARD.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20220629-007

Matière : 2.2.1 - Domaine et patrimoine – actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols – permis de démolir

Objet : ACCORD POUR ENTAMER LES DEMARCHES DE DEMOLITION DE 16 LOGEMENTS ET 8 GARAGES PROGRAMMEE PAR CORREZE HABITAT – « RESIDENCE LA SARSONNE », BOULEVARD DE LA JALOUSTRE

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de l'article R.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Plan Stratégique de Patrimoine approuvé par le Conseil d'Administration de Corrèze Habitat ;

Considérant les projets patrimoniaux de l'OPH Corrèze sur le territoire, et notamment la démolition de 16 logements et 8 garages à la « Résidence La Sarsonne » située boulevard de la Jaloustre, sur la parcelle cadastrée section AR n° 414 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire et Madame Nicole BERTHON ne prenant pas part au vote, décide de :

- Emettre un avis favorable au projet de démolition des immeubles susvisés.

Fait en Mairie d'Ussel, le 29 juin 2022

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20220629-DL20220629-007-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

Date d'affichage : 30/06/2022
Date de notification :



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE